



Saisie meubles et commandement

Par **Alberto66**, le **12/03/2021** à **12:56**

Bonjour,rnrnJe suis un jeune homme qui a un problème avec un crédit consommation qui date 2003, avec un commandement de payer. Là, ils m'ont remis une lettre dans laquelle je vais avoir une saisie meubles, ou alors de payer une grosse somme d'argent, somme que j'ai du mal à réunir. Je ne sais plus quoi faire, aidez moi ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2021** à **15:30**

Bonjour,rnrnLa lettre émane d'un huissier ou non ? Si c'est d'un huissier, exigez avant le titre exécutoire car, sans titre exécutoire, l'huissier ne peut pas procéder à une saisie quelconque.rnrnPar ailleurs, il est possible que votre affaire soit prescrite si pendant 2 ans après le dernier incident de paiement, le créancier n'a pas réagi et ne s'est pas manifesté.